



**VERSEZ LE HORS-QUOTA DE  
VOTRE TAXE  
D'APPRENTISSAGE À L'ILFM.  
CODE UAI : 0755315V,  
MAXIMUM DE LA CATÉGORIE B  
DU HORS-QUOTA.**

[www.ilfm-formation.com](http://www.ilfm-formation.com)



# POUR LA FORMATION DES PROFESSEURS

MOBILISEZ VOTRE  
**TAXE**  
D'APPRENTISSAGE

**POUR L'AFFECTER, INDIQUEZ  
SUR LE BORDEREAU DE  
VERSEMENT DE VOTRE OCTA :**

**--> ILFM/CODE UAI : <--  
0755315V**

**MAXIMUM DE LA  
CATÉGORIE B  
DU HORS-QUOTA**

**POUR PLUS D'INFORMATIONS  
CONTACTEZ-NOUS**

INSTITUT LIBRE DE FORMATION DES MAÎTRES

**ADRESSE :** 25 rue Sainte-Isaure, 75018 Paris

**TÉL :** 01 82 83 11 88 - 06 82 12 24 25

**MAIL :** [taxeapprentissage@ilfm-formation.com](mailto:taxeapprentissage@ilfm-formation.com)

[www.ilfm-formation.com](http://www.ilfm-formation.com)

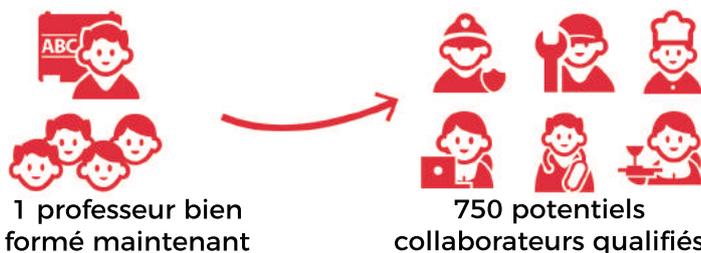


*"Le moment est venu en France  
d'utiliser des pédagogies efficaces."*  
Jean-Michel Blanquer, ministre de l'Éducation nationale,  
ancien directeur de l'ESSEC



## **La qualité de vos futurs collaborateurs se construit dès l'école primaire !**

L'entreprise peut affecter le hors-quota de sa taxe d'apprentissage à une formation professionnelle sans aucun surcoût. Parce que l'essentiel se joue dès le plus jeune âge, nous vous proposons d'utiliser la taxe pour financer la formation des professeurs d'école, par exemple pour les écoles Montessori, Espérance banlieues. Cet investissement aura un fort effet de levier :



L'Institut Libre de Formation des Maîtres (ILFM, porté par une fondation reconnue d'utilité publique) offre depuis 10 ans une solide formation académique et pratique à tous les professeurs du primaire. Elle est reconnue par la profession de niveau 1 au RNCP (= master II).